

ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION ENTRE L'OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT ET L'ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE MONASTIR

Entre les soussignés

L'Office National de l'Assainissement, désigné par son acronyme ONAS, sis à 32 Rue HédiNouira 1001 Tunis, et représenté par son Président Directeur Général Mr. Abdelmajid BETTAIEB

Et

L'Ecole National d'Ingénieurs de Monastir, désigné par son acronyme ENIM, sise à Rue Ibn El Jazar, 5019 Monastir, et représentée par son Directeur Mr. Mondher ZIDI

Dénommés ci-après "parties contractantes".

Préambule

*La présente convention est établie dans le cadre du projet de recherche
«Modélisation, Identification et commande des systèmes de traitement des eaux usées à
boues activées à la station d'épuration Sahline »
qui rentre dans le cadre de la préparation d'un projet UTIQUE*

Considérant :

- Les dispositions législatives et réglementaires qui régissent l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.
- La volonté des deux parties de consolider davantage les liens exemplaires qui unissent leurs établissements et de développer la coopération dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur relevant de l'intérêt commun.

DÉCLARENT

Article préliminaire : Définitions

Au fin de la présente convention, les termes ci-dessous désignés ne peuvent être définis ou interprétés sauf comme suit :

Les parties : sont conjointement l'ONAS et l'ENIM

Le projet : le terme « projet » désigne les travaux de recherche et toutes autres activités à caractère innovant, qui, d'un commun accord entre l'ONAS et l'ENIM, sont réalisés au profit de l'ONAS

Le responsable professionnel : est la personne cadre désignée par l'ONAS. Il est le point de contact au niveau de l'ONAS à l'égard de l'ENIM.

Le chef de projet ENIM : est la personne cadre désignée par l'ENIM. Il est le point de contact au niveau de l'ENIM à l'égard de l'ONAS.

Le journal de suivi du projet : est un document dont la finalité est une prise de note trimestrielle synthétique enregistrant le déroulement général du projet avec ses avancées, permettant aux parties de suivre et de vérifier la bonne exécution du projet.

Outil d'aide à la décision: est un outil permettant de collecter toutes les données qui circulent au sein d'une structure, le but étant de disposer du nécessaire pour déterminer avec exactitude le fonctionnement de la structure et savoir comment l'optimiser.

Article 1: Objet

La présente convention a pour objet d'établir les modalités de fonctionnement des travaux de recherche collaboratifs dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Modélisation, Identification et commande des systèmes de traitement des eaux usées à boues activées à la station d'épuration Sahline** », selon le descriptif détaillé consigné au niveau de la note conceptuelle en Annexe 1 de cette convention.

Ce descriptif pourra être modifié par un avenant entre l'ONAS et l'UMA.

Article 2 : Désignation du chef de projet scientifique et professionnel

Pour l'ENIM, Le chef de projet est le **Mr. Salim HADJ SAID**, Maître de Conférences à l'Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs de Monastir **IPEIM**,

Pour l'ONAS, Le responsable professionnel est le Chef de Division Epuration, Analyses et Rejets Industriels à la Direction Régionale de Monastir, Office National de l'Assainissement.